



Toulouse le 9 décembre 2022

NOTE D'INFORMATION

Objet : 16^{ème} Defi Autonomie des 21 et 22 novembre 2022

Destinataires : A2DRC4

Le 16^{ème} Défi Autonomie s'est tenu au Centre des Congrès de Saint Etienne les 21 et 22 novembre 2022.

I – Au menu :

Lundi 21 novembre 2022 à partir de 14 heures

- . Inauguration du salon
- . Débat : Les élus face au vieillissement
- . Débat : La 5^{ème} Branche : Et alors ?
Lauréats et remise des trophées
- . Séance gym bien-être : se détendre pour se remobiliser

Mardi : 22 novembre à partir de 9 heures

- . Débat : La place des seniors dans la cité
- . Seniors entre les lignes : 5 auteurs présents pour échanger le regard sur le vieillissement
- . Lauréat et remise des trophées
- . Séance bien-être
- . Débat : Les métiers du Grand Âge

Mardi : 22 novembre à partir de 14 heures

- . Débat : Seniors : Assurer votre sécurité, une priorité
- . Coup de cœur du public
- . Séance Bien-être
- . Clôture du 16^{ème} Défi Autonomie

II – LES ELUS FACE AU VIEILLISSEMENT – Débat

Participent au débat :

Nicole AUBOURDY, adjointe au maire de Saint Etienne, en charge des personnes âgées

- . Éric BLACHON : Président de la CNAV
- . Philippe PIHET, Président Sénior Autonomie
- . Georges ZEGLER, Président Départemental de la Loire

Philippe PIHET : Il y a eu des avancées majeures en 15 ans sur l'adaptation de la société au vieillissement mais ces avancées sont en attente de financement.

Nicole AUBOURDY : La ville de Saint Etienne compte 45000 de plus de 60 ans, soit 1 stéphanois sur 4. Nous adaptons Saint Etienne au vieillissement. Nos seniors ont une meilleure qualité de vie. Nous luttons contre l'isolement et sensibilisons les professionnels de santé. Depuis 2016 nous participons au réseau « villes amies des aînés ». Ce réseau spécifique compte 219 adhérents. Saint Etienne remplit les conditions de Bien-Vieillir. La ville a créé l'OSPA : « Office Stéphanois pour les aînés ». Elle a mis en place un conseil consultatif des seniors qui est force de propositions sur de nombreuses thématiques.

Georges ZIEGLER : Georges ZIEGLER mesure la profondeur de la détresse de nos personnes âgées. Ce n'est pas tout de vieillir, cela devient un problème de masse aujourd'hui et face à cela, il y a un réel problème financier. Les partenariats sont mis en place pour retarder l'entrée en établissement des personnes âgées. Il faut lutter contre la sédentarité et les idées noires. Quand on se met dans la vie associative on n'a pas le temps de temps de penser à nos tracas. La cause de personnes Âgées devient une grande cause nationale.

Éric BLACHON : Wiston Churchill : « Quand il y a une volonté, il y a un choix ». Il y a 16 ans, il y a eu une volonté affirmée pour trouver les moyens de faire en sorte que nos aînés, ce ne soit plus un problème. En 2050, on connaîtra le pic des plus de 80 ans. On travaille sur l'habitat, la vie sociale, l'alimentation, pour donner une vie décente aux seniors. La CNAV met des moyens conséquents avec des délégations sur les Régions. Les CARSAT font un travail remarquable et magnifique en étant soucieux des deniers publics. La MSA participe à ces objectifs.

III – LA 5^{ème} BRANCHE : ET ALORS ? - Table ronde

Animateur :

- . Pierre MAYEUR, directeur général adjoint KLESIA

Participants :

- . Olivier CALON, président CODERPA Ile de France
- . Stéphane CORBIN, directeur adjoint CNSA
- . Pierre Yves DELORME, directeur de la Maison Loire Autonomie – Département de la Loire
- . Séverine DELGADO, directrice générale FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française)

Des élèves EN3S donnent la définition de la stratégie de SILVER ECONOMIE, en liaison avec le gérontopole. SILVER ECONOMIE représente 135 milliards d'euros : que sont les acteurs régionaux ? Il s'agit de développer des outils au travers de l'Intelligence Artificielle : Relations sociales en EHPAD. Aide aux Aidants. Soutien aux professions. Dans le Puy de Dôme on associe Thermal et laboratoire de soins. Il est défini les besoins en termes d'investissement. La CARSAT Rhône-Alpes a mis en place JUVALAB. Avant de créer quelque chose de nouveau, il faut aller en subsidiarité

de ce qui existe. Un autre axe concerne « la conscientisation », ce que Marie Anne MONTCHAMP résume par : plus tard.

Stéphane CORBIN : « La cinquième Branche : et alors » sonne comme un défi. Il y a un réel vieillissement de notre société : + 30 % de plus de 75 ans en 2030. Tous ont le souhait d'être autonome tout au long de leur vie. Au fur et à mesure que le sujet devient important, il faut couvrir ce risque par la Sécurité Sociale. L'universalité des prestations sous-entend que les services de l'autonomie sont garantis quel que soit le territoire. Il y a une évolution forte de la manière dont les personnes attendent les services et les prestations : une approche domiciliaire, un panier de services avec tous les partenaires, plus de financement, de qualité et une transformation des offres.

Pierre Yves DELORME : A la question d'un comité de gestion au sein d'une même branche, je réponds oui. Le vieillissement a deux conséquences fortes : une massification des besoins et le départ en retraite des professionnels. Il y a le virage domiciliaire, la transformation de l'offre, le virage hors les murs, la soudure entre domicile et l'EHPAD, l'habitat inclusif. Que signifie simplification ? Cela signifie coordonner les coordinations. La 5^{ème} Branche, c'est avant tout une question financière et l'équité entre les territoires. Il faut aussi traiter la place des aidants qui sont de véritables remparts.

Séverine SALGADO : Séverine SALGADO appelle la Mutualisation depuis longtemps. Une première promesse : un traitement mutualisé de la dépense dans le cadre de la Sécurité Sociale. En créant une Branche, on pilote de manière coordonnée. C'est une création essentielle mais le compte n'y est pas. Il faut penser le développement durable et la façon dont évolue le risque. Il faut parler transition numérique et risques environnementaux. Tous les sujets ne sont pas réglés avec la 5^{ème} Branche : rupture activité et APA, services publics de proximité, faire en sorte de baliser les parcours d'autonomie.

Olivier CALON : IL faut faire émerger la notion de l'aidant. Comment la CNSA met en place le réseau ? Par le biais des Départements et de l'ARS. Quel consensus trouver pour assurer le financement pérenne ? Il faut des crédits de transfert de l'Assurance Maladie vers la CNSA qui redistribuerait en région. Aujourd'hui, il y a 35 milliards de fonds dédiés. Comment mieux développer les dispositifs auprès des aidants ?

Séverine SALGADO : Le financement de la Branche Autonomie pour les assurés est un risque social contre le socle de solidarité nationale. Il faut être soucieux de réduire le « reste à charge » des personnes. Il y a urgence à faire contre les fonds des assureurs dans le cadre des couvertures complémentaires :

- 1) – cotisation supportable. Je suis contre le fait d'endosser cette couverture sur les complémentaires santé
- 2) – réduire le « Reste à charge ». Je suis contre le versement d'une rente de 300 à 500 euros par mois en apport du « reste à charge »
- 3) – faire un effet immédiat par le système de la répartition

Il faut le versement d'une rente avec des critères objectivables tel que la grille AGGIR. Il reste à définir la question de l'âge, le rôle des Pouvoirs Publics, la continuité des droits : cela donnerait 6 à 17 euros par mois.

Stéphane CORBIN : 2030 verra une arrivée massive des plus de 85 ans et 10 ans nous permettront d'apprécier la maturité du système. 2022/2026, c'est le temps de la COG de la CNSA avec trois objectifs :

- 1 – évolution qualitative du service public de l'autonomie
- 2 – avoir des données fiables pour estimer le coût projectif des prestations
- 3 – évolution du modèle avec les départements et les ARS

Il y a la question du service à domicile, du contrôle de la qualité du service (en référence au scandale des EHPAD). Cette Branche se crée dans une période où il y a plus de besoins. Et les besoins évoluent. Le patrimoine dans 10 ans ne sera plus le même et s'opposera à un haut niveau de solidarité nationale.

Pierre Yves DELORME : Le maintien à domicile nécessitera d'adapter le bâti de façon massive pour faciliter la vie des personnes et des professionnels. Il faudra des financements croisés et intéresser la conférence des financeurs à la problématique du logement. La simplification des démarches administratives demeure une utopie. Les termes « usagers » ou « particuliers » ne doivent plus être employés. Dans les établissements, il faut supprimer la tarification ternaire : soins / hébergement / logement. Il faut une seule autorité de tarification et de contrôle. Le « reste à charge » est à travailler en relation avec l'aide sociale. Enfin, il faut revoir l'obligation alimentaire. En matière d'habitat intermédiaire, il faut soutenir son développement et encadrer les initiatives privées par un label qualité. En ce qui concerne la gouvernance territoriale, la bonne échelle est le département. L'information départementale recouvre le bassin de vie et les hôpitaux, la partition entre le soin et le médicosocial. Il faut revoir le service autrement et mettre dans un même panier l'ARS, le département, les caisses de retraite et surtout, développer la coopération des uns et des autres, sous réserve, cependant d'une clarification des compétences. S'agissant du financement il faut mettre en œuvre la solidarité nationale pour une assurance obligatoire avec l'adjonction d'un système complémentaire. Une réflexion sur le patrimoine est nécessaire de même que la prévention pour la détection des fragilités et les mécanismes d'accompagnements des personnes à porter au stade industriel. Il faut décroiser le sanitaire et le médicosocial, le domicile et l'établissement, les professionnels, enfin faire le regroupement autonomie et logement.

Olivier CALON : Il faut inventer une nouvelle ressource pour aider les 11 millions d'aidants (10 milliards d'euros par an) mais continuer le chemin permettant les accords d'entreprise pour le congé des proches aidants. Toute forme de répit est intéressante. Un centre de ressource est à définir (voir l'expérience de l'UGECAM de Strasbourg). Il faut découvrir des nouveaux métiers : relayage, validation des acquis et de l'expérience. Le repérage des aidants doit être favorisé avant de constater leur épuisement. Ne pas oublier de développer la formation des managers et, par les services à la personne, les intégrer dans les services propres d'autonomie. A la question, « comment harmoniser les prestations », je répondrai que c'est une question de réseau : il faut mettre en place des indicateurs et des instruments. Il faudra rendre compte de la qualité et de l'accessibilité au département. Mais la question se pose : comment convaincre les jeunes de cotiser alors qu'il y a déjà des inquiétudes pour leur retraite. Ce problème est réel et effectif.

IV – CONCLUSION DE LA PREMIERE JOURNEE

Patrick BROTHIER, président d'AESIO-Mutuelle

Beaucoup a été dit – Philippe PIHET a planté le décor sur la question du financement – Nicole AUBOURDY nous a expliqué comment la cité s'est interrogé sur son modèle et a développé les capacités à innover sur le territoire. Il y a nécessité de construire une perspective et de la rendre atteignable. Anne Marie LONGCHAMP à qui nous devons le bénéfice de la création de la 5^{ème} Branche, a défini ce qu'on peut construire et gouverner avec l'implication des partenaires sociaux. Stéphane CORBIN a défini les enjeux liés à la longévité, la notion de qualité et la capacité à réconcilier les attentes. Pierre Yves DELORME s'est interrogé : comment on trouve les ressources humaines et des trajectoires professionnelles attirantes. Il a insisté sur les enjeux de coordination ainsi que les enjeux immobiliers. Séverine SALGADO a appuyé sur les enjeux de transversalité du risque. Enfin Olivier CALON a donné le point de vue des usagers.

En matière de solutions, quelles sont les perspectives ? Philippe PIHET a pointé les enjeux du financement et souhaité un socle de solidarité nationale. Mais pour lui c'est à horizon plus de 5 ans et, en intermédiaire, il y a nécessité d'une solution assurantielle qui permettrait de couvrir toutes les personnes en situation d'autonomie. Se pose une autre question : l'Etat peut-il être réassureur des contrats d'assurance souscrits ? Stéphane CORBIN a évoqué la COG – CNSA avec des évolutions qualitatives, la démocratie participative, et la façon d'avoir des données. Pierre Yves DELORME prône une assurance en complément des capacités publiques. Il souhaite le décloisonnement des compétences et des perspectives d'inscription des aidants dans le système, avec une capacité de repérage des signes d'épuisement.

Pour tout cela, des conditions : un moment, une volonté, un chemin entre le monde rêvé inatteignable et un monde lacunaire subi.

La séance de bien-être est animée par Amandine CHATAIN, chargée de prévention à la CARSAT Rhône Alpes : « se détendre pour se remobiliser ».

Les Défis d'Or sont animés par Pierre CHAPON, président de VAA conseil.

V – LA PLACE DES SENIORS DANS LA CITE – débat

Animateur :

. . Albert LAUTMAN, directeur général CPAM Essonne

Participent au débat :

. Rémi BOUVIER, directeur général AESIO Santé
. Véronique CHIRIE, directrice TASDA (Technopole Alpes Santé à domicile et autonomie)
. Frédérique GALAUD, directrice nationale de l'Action Sociale de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
. Martin ROMAN, responsable prospective, modes de vies et mobilité – groupe KEOLIS

Introduction : par les élèves de l'EN3S : habitat intergénérationnel. Pour bien asseoir le lien intergénérationnel, il y a nécessité d'un projet de cohabitation. La cohabitation intergénérationnelle est prégnante et demande la construction d'un projet « gagnant/gagnant » pour toutes les parties prenantes, avec 3 objectifs : intéresser, Informer, s'engager.

Véronique CHIRIE : Je pose la question de l'écosystème surfavorable au vieillissement. « Bien Vieillir » suppose une approche globale et concerne quatre domaines : la sécurité des revenus, l'état de santé, l'emploi et l'éducation, un environnement favorable. Il existe, au niveau international, en matière de Silver Economie un « indice global Age Watch ». L'indice global Age Watch a été créé en 2013 par les Nations Unies et l'ONG « Help Age » ; il permet de faire un bilan de la situation des personnes âgées des 60 ans et plus, à travers le monde en établissant le classement des pays où le vieillissement est le mieux géré. Le pays 1^{er} est la Suisse, la France étant 16^{ème}. Quatre domaines clés réunissant 13 indicateurs ont été définis (voir les quatre domaines du bien-vieillir). Dans le domaine sécurité, elle est 3^{ème}, pour l'environnement favorable, 23^{ème}, elle tombe 31^{ème} dans le domaine de l'état de santé et pour ce qui est du domaine Emploi et Education des Seniors, elle est 42^{ème}. Il s'agit de l'exercice de tous les états humains par les aînés. En effet le droit est différent selon qu'on est actif et en bonne santé, fragile et vulnérable, malade, dépendant, en fin de vie. Les objectifs se situent dans le développement durable et sont au nombre de 17. Le dernier point concerne « ville amie des aînés ». La définition de l'écosystème sur le Bien-Vieillir : se réinventer tous ensemble pour demain. Les caractéristiques de l'écosystème du Bien-Vieillir sont : l'utilisateur doit être au centre – il y a beaucoup d'acteurs mais il s'agit de repérer les têtes de réseau.

Martin ROMAN : Il est important de parler de la « société de la longévité » avec quatre axes de travail :

- 1 – formation – sensibilisation (prendre conscience pour agir). Les personnes âgées sont plus nombreuses que les jeunes et progressent plus vite
- 2 – attractivité et diversification de l'offre
- 3 – information et communication (faire connaître et découvrir les offres)
- 4 – adaptation du matériel roulant et du mobilier

Frédérique GARLAUD : 3 domaines d'action : habitude – construction – lieux de vie. Ces 3 domaines permettent d'entraîner tous les acteurs. Il faut découvrir qui sont les seniors aujourd'hui, leurs attentes, leurs besoins. Ce sont des consommateurs. Il faut donc placer le senior au centre de l'offre de service, décloisonner et mettre en réseau les acteurs. Comment faire évoluer l'Action Sociale au profit des seniors consommateurs, concevoir les réponses pour eux et avec eux. Comment mettre le senior au centre de l'Action Sociale.

Rémi BOUVIER : Il cite l'exemple de la cité des aînés qui regroupe tous les acteurs et travaille sur les paramètres de l'écosystème. La qualité centrale est l'écoute des personnes. Comment cela se traduit ? Est-ce suffisant de voir par l'ensemble des acteurs ? Comment convaincre les acteurs non concernés par le grand âge ? L'activité physique a fait son entrée dans les établissements. La difficulté est de faire un panel représentatif.

VI – SENIORS ENTRE LES LIGNES

La parole aux auteurs pour changer le regard sur le grand âge.

Gilles BERRUT et Audrey DUFELI

« Le vieillissement à la croisée des projets

André CHEVILLARD

« Il n’y a pas d’âge pour aimer »

Didier MARTZ - (co-auteur Michel BILLE)

« Vieillir comme le bon vin

Kristell POTHIER et Nathalie BAILLY

« Vieillir ? Et Alors : vivons mieux, vivons vieux »

→ l’âgisme peut réduire de 7,5 ans l’espérance de vie

VII – Débat : LES METIERS OU GRAND AGE

VIII – Débat : SENIORS, ASSURER VOTRE SECURITE, UNE PRIORITE

Francis De Block

} non
assisté